



Note à l'intention des Parents -Saison 2017/2018-

Madame, Monsieur,

Votre enfant a exprimé le souhait de pratiquer le Tir à l'Arc.

La 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc est donc heureuse de l'accueillir en son sein, pour l'initier à cette activité et construire avec lui une progression basée sur l'acquisition de la technique, dans le but d'accéder à l'autonomie.

Néanmoins, si le Tir à l'Arc garde aux yeux des enfants une image ludique, les aventures de Robin des Bois étant présentes dans tous les esprits, sa pratique suppose une certaine maturité, eu égard à notre obligation de garantir la sécurité de tous les pratiquants.

Nous avons donc défini une limite plancher d'âge pour accueillir les jeunes, qui est fixée à 10 ans révolus à la date du 1er septembre de l'année en cours. Afin de s'assurer que votre enfant confirme son intérêt pour notre activité et que l'équipe des entraîneurs valide ses capacités à intégrer et respecter scrupuleusement les consignes relatives à la sécurité sur le pas de tir, nous vous proposons de l'accueillir gracieusement durant une à deux séances d'initiation.

A l'issue de celle-ci, les entraîneurs vous confirmeront son intégration dans la 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Thionville, en vous invitant à accomplir les formalités nécessaires à son inscription définitive.

Quelques renseignements généraux

Horaire des entraînements : l'École de Tir se déroulera cette année le lundi, de 18h30 à 20h00.

Le respect de l'heure de début est impératif, pour que votre enfant puisse s'inscrire sereinement dans le déroulement pédagogique de la séance

Si les horaires venaient à être modifiés, pour mieux correspondre à certains besoins, vous en serez avertis préalablement.

Il est obligatoire de venir à la rencontre de l'entraîneur pour déposer son enfant lors de chaque séance, ainsi que de venir le récupérer dans la salle à l'issue de l'entraînement.

Lieu : les entraînements se déroulent en salle, au Gymnase Léo LAGRANGE, à compter de septembre jusqu'au mois d'avril environ. Passée cette date, c'est le tir en extérieur qui est privilégié,

sur le terrain qui jouxte le gymnase. L'entrée se fait alors en face des tennis. Si les conditions météorologiques l'exigent, un entraînement extérieur peut être remplacé par un entraînement en salle.

Formation : Elle est dispensée par une équipe d'entraîneurs, tous étant soit détenteurs du diplôme d'Entraîneur délivré par la Fédération Française de Tir à l'Arc, soit inscrits dans le cursus de formation permettant l'obtention de ce diplôme.

Des séances destinées au passage des « flèches de progression », insignes permettant de matérialiser la progression des résultats, seront proposées à plusieurs reprises dans l'année.

Formalités et cotisation annuelle : La cotisation au club inclut la licence de la Fédération Française de Tir à l'Arc, qui comprend une assurance.

Pour l'année 2017/2018, la cotisation est fixée à 75 € pour les jeunes (moins de 18 ans).

Matériel : L'acquisition d'un arc personnel est déconseillée durant la première année (problème d'adaptation de la puissance à la progression du jeune l'archer). Le club propose donc de louer un arc aux nouveaux archers, moyennant un tarif variable selon l'arc et son usage (35 € pour les jeunes en école de tir). Un chèque de caution de 200 € est demandé, qui n'est pas encaissé. Le petit matériel personnel (flèches, carquois, dragonne, ...), qui est gracieusement mis à disposition durant les premières séances, est ensuite à acquérir par les jeunes. Un kit comprenant tous ces éléments est vendu à prix coûtant par le club (tarif actuel de 45 €), mais peut être acquis à sa convenance par l'archer.

Tenue : Aucune tenue spécifique n'est exigée durant les entraînements. Il est simplement recommandé d'éviter les hauts trop amples, de par la gêne qu'ils sont susceptibles d'apporter (interférence avec l'arc). Par contre, lors des compétitions, un haut de couleur blanche (un simple tee shirt basique ou polo blanc, par exemple) est obligatoire. L'usage de chaussures ouvertes est interdit sur le terrain extérieur.

Compétitions : l'équipe des entraîneurs pourra proposer à chaque jeune dont les acquis sont suffisants la participation à des concours . Cette participation fait partie intégrante de la formation, et présente l'intérêt de pouvoir s'enrichir mutuellement en confrontant sa pratique à celle des autres archers, dans un cadre plus large que celui du club. Les parents seront sollicités pour le transport

Présence des parents aux entraînements : La présence des parents aux entraînements des plus jeunes archers n'est pas requise. Elle peut néanmoins être la bienvenue occasionnellement, par son aspect motivant et valorisant.

Il est toutefois expressément demandé à ce que les parents s'interdisent toute intervention lors des séances d'entraînement, les entraîneurs chargés des cours étant à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions avant et après les séances.

L'équipe des entraîneurs se tient à votre disposition avec moi pour répondre à toutes questions complémentaires.

Olivier